BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Date de l'annonce :	2020-05-12
Date de publication :	2020-06-02
Titre abrégé :	Mesures d'aide aux personnes âgées durant la COVID-19[i]
Description :	Les personnes âgées admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) recevront 300 $; celles qui ont également droit au Supplément de revenu garanti (SRG) recevront 200 $ supplémentaires. Les individus qui reçoivent une allocation de conjoint[1] recevront $ 500. Tous ces versements uniques seront non imposables.
Sources des données :	Bénéficiaires nets[2] de la pension de la SV, le SRG et l'allocation de conjoint en mars 2020 : Emploi et Développement social Canada (EDSC) Projections concernant les bénéficiaires nets de la pension de la SV, du SGR et de l'allocation de conjoint pour les 1er et 2e trimestres de 2020 : Mise à jour de l'analyse de scénario, 30 avril 2020, DPB Pourcentage de personnes âgées dont les versements au titre de la pension de la SV sont entièrement récupérés en 2020 Bureau du surintendant des institutions financières
Estimation et méthode de projection :	Le calcul par le DPB du nombre net de bénéficiaires a été basé sur le nombre de bénéficiaires nets de la pension de la SV, du SRG et de l'allocation de conjoint en mars 2020. Les taux de croissance des bénéficiaires nets de la pension de la SV, du SRG et de l'allocation de conjoint pour les 1er et 2e trimestres de 2020 ont été calculés à partir des projections de la Mise à jour de l'analyse de scénario du 30 avril du DPB. Ces taux de croissance et les données de mars 2020 ont été utilisés pour estimer le nombre net de bénéficiaires de la pension de la SV, du SRG et de l'allocation de conjoint en juin 2020. Le nombre net de bénéficiaires de la pension de la SV a été révisé à la hausse pour estimer le nombre brut de bénéficiaires de la pension de la SV en juin 2020. Globalement, le DPB estime que 6,7 millions de bénéficiaires bruts de la SV recevront la prestation unique de la SV, qu'environ 2,1 millions de personnes recevront la prestation supplémentaire unique au titre du SRG, et qu'environ 74

[1] Les allocations de conjoint incluent l'Allocation et l'Allocation au survivant. Les individus qui sont éligibles pour ces prestations sont âgés de 60 à 64 ans. L'annonce du 12 mai n'a pas inclue les versements uniques pour ceux qui sont éligibles pour une allocation de conjoint, mais Emploi et Développement social Canada a précisé plus tard que ces individus recevront des versements uniques.
[2] Les bénéficiaires nets de la pension de la SV sont les personnes âgées qui reçoivent un montant de revenu positif grâce à leur pension de la SV. Les bénéficiaires bruts incluent les bénéficiaires nets, ainsi que les personnes âgées dont le revenu est suffisamment élevé pour que leur pension de la SV ait été entièrement recouvrée par le biais de l'impôt de récupération de la Sécurité de la vieillesse. Pour le SRG et l'allocation de conjoint, cette analyse suppose que le nombre net de bénéficiaires est égale au nombre brut de bénéficiaires.

	mille personnes recevront la prestation supplémentaire unique de l'allocation de conjoint.
Résultats cumulatifs :	Le DPB estime le coût net total de cette mesure à 2 478 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, réparti comme suit : 2 015 millions de dollars pour les versements uniques au titre de la pension de la SV, 426 millions de dollars pour les paiements uniques au titre du SRG, et 37 millions de dollars pour les paiements uniques au titre de l'allocation de conjoint.
Source de l'incertitude :	Tout écart par rapport aux projections démographiques pourrait avoir une incidence sur le nombre de personnes qui répondent aux critères d'admissibilité liés à l'âge pour la pension de la SV et le SRG en juin 2020. L'exactitude de l'estimation du nombre brut de bénéficiaires de la pension de la SV dépend de l'exactitude du pourcentage projeté de personnes âgées dont les prestations de pension de la SV seront entièrement récupérées en 2020.
Préparée par :	Katarina Michalyshyn

Coût de la mesure proposée

Millions de $	2019-2020	2020-2021
Coût des versements au titre de la pension de la SV		2 015
Coût des versements au titre du SRG		426
Coût des versements au titre de l'allocation de conjoint	-	37
Coût total	-	2 478

Notes :
Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.
« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

[i] L'annonce du gouvernement portait sur trois mesures. Comme indiqué, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés recevra 20 millions de dollars. L'autre mesure consiste à poursuivre les versements réguliers au titre du SRG et de l'Allocation, même si l'admissibilité d'une personne n'a pas été déterminée avant le début de l'année allant de juillet 2020 à juin 2021. L'admissibilité au SRG et à l'Allocation, ainsi que les montants que les bénéficiaires recevront en fonction de leurs revenus de l'année précédente sont calculés une fois par an. Les nouveaux montants entrent en vigueur en juillet et ne sont augmentés pour tenir compte de l'inflation (le cas échéant) qu'à d'autres moments dans l'année. Les particuliers devront produire leurs déclarations de revenus de 2019 d'ici octobre 2020. Cette mesure ne devrait pas avoir d'effet notable sur les finances du gouvernement.